



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 1 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi premier juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/06/2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU
M. Christopher LENOURY à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Léocadie ZINSOU
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
M. Denis AIM à M. Jérôme GRENIER
M. Eric FAUQUE à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE

N° 065/2022

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Espace Bourbon Penthièvre : acquisition d'une bande de terrain

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation de l'espace Bourbon Penthièvre rendus nécessaires pour l'accueil des associations notamment, la Commune a engagé des négociations avec le propriétaire riverain pour acquérir une bande de terrain adossée aux vestiges des remparts.

De par sa situation géographique près du centre historique de la ville face au quai des croisiéristes, cette acquisition va permettre à la fois :

- de désenclaver les anciens remparts de la ville,
- de créer un passage sur le boulevard Maréchal Leclerc, et donc, à terme, d'augmenter la capacité d'accueil de ce site tout en améliorant ses conditions d'accès.

C'est dans ce cadre qu'ont été détachés de la parcelle XB n°53, appartenant à l'Association PREPARE TOIT, 3 lots pour une surface totale de 108 m². 2 des lots (lot 1 pour 57 m² et lot 2 pour 43 m²) seront intégrés à l'emprise foncière de l'Espace Bourbon Penthièvre. Le lot 3 pour 8 m² demeurera quant à lui affecté au domaine public à usage de voirie.

Après accord avec le propriétaire, l'acquisition de ces 108 m² se ferait pour un montant total de 14 040 € ; les frais afférents à l'acquisition (frais de notaire, bornage) restant à la charge de la Ville.

Par conséquent, il appartient au Conseil de se prononcer pour décider de l'acquisition de ce terrain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et L. 1311-9 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L1111-1 et L 1212-1 à 7.

Considérant l'opportunité pour la Ville d'acquérir cette bande de terrain,

Considérant l'absence d'obligation de saisine de l'Autorité compétente en matière d'acquisition (inférieur au seuil des 180 000€),

Considérant l'acceptation de l'offre d'achat par PREPARE TOIT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition des 3 lots pour une surface totale de 108 m² (lot 1 pour 57 m², lot 2 pour 43 m² et lot 3 pour 8 m²) détachés de la parcelle cadastrée XB n°53, sise 3 rue Bourbon Penthièvre, appartenant à l'Association PREPARE TOIT représentée par M. PERSYN, domicilié 11 mail Anatole France à VERNON (27200),
- DÉCIDE que cette acquisition se réalisera au prix de 14 040€ (quatorze mille quarante euros),
- PRÉCISE que les frais afférents à cette acquisition (notariés, bornage) restent à la charge de la Collectivité,
- DÉLÈGUE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Ressources humaines et finances Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Commune de VERNON



Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

PROJET

DEPARTEMENT DE L'EURE

Ville de VERNON

Section XB n° 53

Boulevard du Maréchal Leclerc

Propriété de la Société "PREPARE TOIT"

PLAN PROJET DE DIVISION

Légende :

| | | | |
|--|-----------------------|--|-------------------------|
| | poteau éclairage | | application cadastrale |
| | poteaux E.D.F.-P.I.T. | | voie bordure |
| | coffret électrique | | bord de chaussée |
| | chambre EDF | | caniveaux CCI |
| | coffret GAZ | | mur |
| | tampon assainissement | | mur bahut |
| | regard indéfini | | clôture grillage |
| | avaloir | | clôture béton |
| | grille | | réseau aérien EDF |
| | chambre téléphone | | réseau aérien téléphone |
| | | | réseau eaux usées |
| | | | réseau eau potable |

arbre

regard eau potable

borne incendie

descente de gouttière

pieu ciment / pilier

borne existante

borne nouvelle

servitude de passage

DOSSIER N° 34778

Affaire N° -

Echelle : 1/200



AGENCE CALDEA
100/112 Avenue de la Libération
BP 927
27110 LE NEUBOURG
FR : 02.32.31.10.89
E-mail : caldeaparis@caldeagp.com

AGENCE EURÉALE DE FRANCE
26 Av. de France
BP 214
27202 VERNON Cedex
FR : 02.32.31.15.39
E-mail : vernon@caldeagp.com

AGENCE SHIRE MARITIME
24 Rue de la Vallée
BP 90241
76502 ELBEUF Cedex
FR : 02.35.05.70.60
E-mail : shire@caldeagp.com

| INDICE | A | 09/02/2022 | PLAN PROJET DE DIVISION | INDICE | C |
|-----------------------------|---|------------|-------------------------|--------|---|
| | B | | | D | |
| PLANIMETRIE : RGF 93 / CC49 | | | | | |
| Technicien : JD / LR | | | Etabli par : JD / LR | | |
| | | | Contrôle : JD | | |

